

POURQUOI FAUT-IL LUTTER contre le datura ?



L'objectif est de n'avoir aucun pied de datura sur toutes les parcelles de l'exploitation.

La contamination d'une récolte par le datura a des conséquences sanitaires importantes. Valérie Bibard, spécialiste en désherbage du maïs chez Arvalis, rappelle pourquoi il est important de lutter contre le datura et comment le faire.

Perspectives Agricoles : Dans quelle mesure le datura pose-t-il problème ?

Valérie Bibard : Le datura exerce une compétition sur la culture vis-à-vis de la lumière, de l'eau et des éléments nutritifs, ce qui affecte le rendement, mais c'est avant tout une plante très toxique pour l'homme et l'animal. Elle contient des alcaloïdes tropaniques, l'atropine et la scopolamine, qui agissent sur le système nerveux central. Ces substances entraînent des troubles cardiaques, des troubles sécrétoires - salive, estomac, bile, bronches, etc. - ou encore des troubles affectant les muscles lisses, comme ceux des bronches ou de l'appareil urinaire. De très faibles quantités suffisent et toutes les parties de la plante en contiennent. Un pied de datura pour 25 m² de maïs ensilage peut suffire à provoquer une intoxication mortelle chez les bovins. La limite maximale fixée par la réglementation est un gramme de graines de datura par kilogramme de céréales, dans toutes les matières premières ou aliments pour animaux. En alimentation humaine, la limite pour l'atropine et la scopolamine est un microgramme par kilogramme, dans les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge contenant du millet, du sorgho, du sarrasin ou leurs dérivés, selon le règlement européen 2016/239. Ces seuils

sont très faibles et sont généralement atteints avec la production d'une seule plante. Par ailleurs, la réglementation européenne devrait prochainement s'étendre aux aliments pour nourrissons contenant du maïs, ainsi qu'à d'autres catégories de produits issus des grains de maïs, millet, sorgho ou sarrasin, et aux produits de mouture.

P.A. : Comment reconnaître le datura ?

V.B. : Au stade de plantule, le datura se caractérise par de grands cotylédons lancéolés linéaires, avec des tiges et des feuilles alternes. Les tiges et les pétioles sont pileux. Une odeur nauséabonde émane au toucher. La plante adulte, annuelle, dégage également une odeur désagréable. Elle peut atteindre deux mètres de haut, sa tige est puissante et ramifiée. Les fleurs sont solitaires, blanches et de grande taille. Elles évoluent en capsules ovoïdes, de quatre à cinq centimètres, couvertes d'épines robustes. Le fruit est en forme de bogue épineuse. Le datura s'adapte à tous les types de sol et germe en été à une profondeur de plus de dix centimètres.

P.A. : Quels sont les moyens de lutte ?

V.B. : Sachant que les graines de datura peuvent survivre plus de 80 ans dans le sol, il est nécessaire de mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour éviter leur présence dans les parcelles. En premier lieu, il ne faut surtout pas laisser les daturas monter à graine pendant l'interculture. En cours de saison, on prendra soin de les arracher manuellement, sans les laisser dans les parcelles et en portant des gants. La vérification des abords des parcelles est aussi de mise, ainsi que le broyage des passages d'enrouleurs avant la montée à graine. Lors de la récolte, il est conseillé de débiter par les parcelles les moins infestées. Une attention particulière doit être apportée au nettoyage du matériel de récolte entre les chantiers. Les débuts des travaux sont à surveiller, là où des graines de datura peuvent tomber au sol. Sur le plan des traitements, de nombreux herbicides sont efficaces mais les levées échelonnées compliquent le contrôle tardif. Il convient de prévoir une base de prélevée puis une ou deux applications d'associations d'herbicides racinaires et foliaires, à positionner sur de jeunes daturas aux stades « 2-4 feuilles » puis « 8-9 feuilles » du maïs.

Propos recueillis par Benoît Moureaux

b.moureaux@perspectives-agricoles.com

D'après la plaquette Arvalis/AGPM Maïs'europ' « Gérer le datura dans le maïs ».